



Service d'Intervention Familiale
et Accompagnement
en Logement Autonome




Siège social, Direction, Secrétariat & Comptabilité
Rue Moulin en Rhuyff, 20
4830 Dolhain-Limbourg



Direction : LEJACQUES A.

 : 087/76.51.89

 : 087/76.40.77

 : oasis.asbl@scarlet.be



Aux familles et aux jeunes
invités à une première rencontre à l'Oasis,

Le(a) Délégué(e) du Service de l'Aide à la Jeunesse
m'a contacté afin d'envisager l'accompagnement
de votre fils/fille par notre équipe.

Afin de vous accueillir dans les
meilleures conditions, je souhaiterais vous
présenter notre service par une illustration de notre
expérience avec les jeunes et leur(s) famille(s).

Je tiens à vous préciser que notre mission ne se
limite pas à ces exemples, et que chaque intervention
est spécifique et personnalisée.

Je vous en souhaite bonne lecture.

LEJACQUES A.
Directeur

□ Qui sommes-nous ?

L'Oasis est un service d'aide spécialisé subsidié et agréé par la Communauté Française (Aide à la Jeunesse).

Nous aidons des mineurs (de 0 à 18 ans) et leurs familles qui vivent des difficultés diverses (conflits familiaux, maltraitance et négligence physique ou psychique, délinquance, inceste, rupture...).

Avec les jeunes, leurs familles et les services mandants, nous cherchons et mettons sur pied des projets personnalisés dans leur milieu de vie.

Les projets les plus fréquemment demandés sont les suivis en famille et les accompagnements en appartement supervisé.

Notre travail se fait sous mandat du Service de l'Aide à la Jeunesse, ou du Service de Protection Judiciaire, ou du Tribunal de la Jeunesse.

Trois équipes ; à Liège, à Dolhain-Limbourg (Verviers), à Malmedy sont disponibles selon votre lieu de vie.

Des permanences sont assurées de 8H30 à 17H30 du lundi au vendredi.

Nous sommes disponibles 24H/24H, 7 jours /7 par téléphone.

En cas d'urgence, nous pouvons intervenir et héberger un jeune (48 heures maximum).

L'Aide prévue jusqu'à 18 ans peut se prolonger jusqu'à 20 ans pour autant que le jeune en fasse la demande au Service de l'Aide à la Jeunesse.

□ Présentation d'une situation pour laquelle nous

L'Histoire de la famille de Myriam, Rick et Chantal

Le Service de Protection Judiciaire (SPJ) nous demande d'aider Myriam (2 ans), Rick (4,5 ans) et Chantal (7 ans) ainsi que leurs parents, séparés depuis plus d'un an. Depuis lors, les enfants vivent chez leur papa.

Cette séparation s'est déroulée tragiquement: violence, menace, utilisation des enfants dans le conflit.

Quand nous recevons les parents en présence du délégué du SPJ, les blessures sont encore vives et la communication absente. Les parents règlent leurs comptes par avocats et procédures judiciaires...

Nous appelons notre première entrevue avec vous "rencontre de négociation".

Les objectifs de cette rencontre sont :

- *comprendre les raisons de l'intervention du SPJ,*
- *comprendre les inquiétudes de l'instance de décision,*
- *vous inviter à vous positionner face à celle-ci.*
- *Entendre vos éventuelles demandes.*

Au terme de cette rencontre, nous rédigeons un rapport dans lequel nous proposons un programme d'accompagnement qui tient compte des exigences du Directeur du SPJ et de vos demandes. Vous recevez une copie de ce rapport.

Le mandat du Directeur est double :

- Aider le père à se recentrer sur les besoins des enfants et à développer pour eux des projets personnalisés.
- Aider la mère à reprendre une place dans la situation de ses enfants. Depuis plusieurs mois, elle est sans contact avec eux.

Notre rôle est de vous aider à répondre aux demandes du Directeur du SPJ de manière à ce que le Juge mette fin à la mesure de contrainte et qu'ainsi vous puissiez gérer vous-même vos difficultés.

Nous rencontrons les enfants pour nous présenter et leur expliquer avec les mots les plus simples les raisons de notre intervention... Nous travaillons ensuite avec les parents.

avons été mandatés par le Service de Protection de la Jeunesse (S.P.J.) □

Après avoir entendu les parents sur la manière dont ils vivent et comprennent les difficultés actuelles, nous abordons leurs intentions relatives aux enfants et à la place qu'ils laissent à l'autre parent.

Ce travail se fait individuellement, la maman refusant d'être en présence de son mari.

Nous aidons les parents à aborder les aspects les plus concrets (matériels, éducatifs, scolaires...), en les amenant à réfléchir aux implications de leurs choix.

Nous avons tenté de comprendre le sens de leur point de vue en regard de leur histoire personnelle et de l'éducation qu'ils ont reçue.

Nous rencontrons également les grands-parents et les professionnels qui sont intervenus dans la situation (corps enseignant, psychologue chargée de l'expertise des enfants, centre de guidance, l'aide familiale...). Ils apporteront leur éclairage sur l'impasse actuelle.

Ces rencontres se font avec l'accord des parents et parfois en présence de ceux-ci. En cas d'absence, le contenu des entretiens sera toujours abordé avec eux tant dans les aspects positifs que négatifs....

Notre intervention peut prendre différentes formes:

- *des entretiens individuels, de couple ou de famille centrés sur la résolution de problèmes concrets.*
- *la préparation ou l'accompagnement dans des démarches extérieures (ouverture et gestion d'un compte bancaire, visites de kots, négociation avec les propriétaires...)*
- *la collaboration ou l'orientation vers d'autres services concernés (école, PMS, ONE...).*

Petit à petit, des changements apparaissent : le retour progressif de la maman, la mise en place par le papa de démarches qui améliorent la prise en charge scolaire et médicale de ses enfants. Les parents cessent de se critiquer et recommencent à parler de l'éducation des enfants.

Nous proposons alors au Directeur la fin de notre intervention, en soulignant le chemin accompli par les parents.

Le SPJ nous suit dans cette proposition et clôturé le dossier.

Au terme du suivi, nous proposons au jeune et à sa famille les services susceptibles de les aider s'ils en ressentent le besoin.

D'autres illustrations :

- Carole a 17 ans. Jusqu'à présent elle a vécu en institution d'hébergement. Elle ne supporte plus cette situation et exprime son désir de retourner vivre avec sa maman dont l'état de santé est très instable (dépression)... Le SPJ accepte la demande de Carole mais lui demande que son projet soit encadré par notre service.

- Michel aura 18 ans dans quelques mois. La vie en famille est décrite comme un enfer (violence, insultes, conflits...) Malgré diverses propositions et interventions du Service de l'Aide à la Jeunesse, les parents de Michel refusent continuer la cohabitation.

Le SPJ nous demande d'encadrer un accompagnement en logement autonome...

◆ *Et si nous parlions d'argent ...*

	<i>Projet de suivi en famille</i>	<i>Projet d'Autonomie si placement</i>	<i>Autres</i>
Allocations Familiales	- l'entièreté des allocations familiales est conservée par la famille	- retrait de 2/3 des allocations familiales - le 1/3 restant sera soit versé sur un compte bloqué ouvert par l'instance de placement soit restitué aux parents.	
Subsides	Aucun	- possibilité* d'octroi d'un montant journalier (frais variables) - possibilité* d'octroi d'un montant mensuel pour le loyer (frais spéciaux) - le service n'intervient pas dans le paiement ou le financement d'une caution locative	- possibilité d'intervention dans les frais d'internat et dans les frais scolaires
Autres	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...)	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...) - certains frais médicaux	- différentes interventions peuvent être négociées avec l'instance de décision (aides familiales, soins psychothérapeutiques, activités de vacances, ...)

- * - en fonction de la réalité financière de la famille.
 - moyennant accord de l'instance de décision.
 - à envisager dans le cadre d'un apprentissage lié à un budgetaire.

ANTENNE LIEGEOISE DE L'OASIS

Boulevard Emile de Laveleye, 114/052 · 4020 Liège

☎ 04/344.44.49 · 📠 : 04/341.03.59

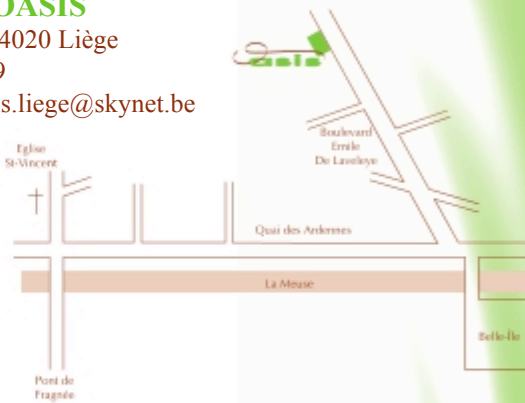
Responsable : CASTELA M. · 📧 : oasis.liege@skynet.be

ACCÈS :

Par les lignes d'autobus :

n°1, n°30, n°30 barré,

n°31, n°64, n°65



ANTENNE DOLHAIN DE L'OASIS

Rue Moulin en Rhuyff, 20, 4830 Dolhain - Limbourg

☎ 087/76.51.89 · 📠 : 087/76.40.77

Responsable : CASTELA M. · 📧 : oasis.dolhain@scarlet.be



**ACCÈS : par la ligne d'autobus n°725
Verviers-Eupen, descendre un arrêt avant
ou un arrêt après la place.
par le train : ligne Verviers-Eupen
descendre à Dolhain-Gileppe.**

ANTENNE SUD DE L'OASIS

Rue des Arsilliers 33A,
4960 Malmedy

☎ 080/86.39.87 · 📠 : 080/86.39.87

Responsable : CASTELA M.

📧 : oasis.sud@outlook.com



S.P.J.